

# *Syndicat mixte de préfiguration d'un Parc naturel régional et d'aménagement des Baronnies provençales*

## **EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

N° 31-2007

L'an deux mille sept, le 30 novembre à dix-sept heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du 20 novembre 2007, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sahune sous la Présidence de Monsieur Hervé RASCLARD.

Membres en exercice : 44  
Membres présents: 28 (quorum atteint)  
Pouvoirs : 4  
Nombre de suffrages exprimés : 32

### Présents(es)

Jean-Claude ARMAND,  
Paul AUMAGE,  
Gérard AZIBI,  
Claude BAS,  
J-Marie BERTRAND,  
Roger BESSON,  
Marc BONNARD,  
Robert BOUTOUX,  
Pierre ETIENNE,  
Michèle EYBALIN,

André FELIX,  
Anne-Marie GROS,  
Dominique GUEYTTE,  
Laurent HARO,  
Bruno LAGIER,  
Bernard LANTEAUME,  
Anicq LECOCQ  
Nadia MACIPÉ,  
Patricia MORHET-RICHAUD,  
Christine NIVOU,

Gérard PEZ  
Claude QUENTIN  
Hervé RASCLARD,  
Jean-Louis REY,  
Nicolas ROSIN,  
Michel TACHE,  
Jeanine THAIN,  
Eliane TERRAS,

### Pouvoirs :

Jean-Pierre BUIX pouvoir à Pierre ETIENNE, Marie BOUCHEZ pouvoir à Christine NIVOU, Jean-François SIAUD pouvoir à Roger BESSON, Gérard BERTRAND pouvoir à Michèle EYBALIN,

### Excusés(es)

Jean-Pierre BUIX, Bérengère ANDRE, Marianne ORY, Pierre JOLY, Jean-François SIAUD, Pierre COMBES, Marie BOUCHEZ, Christian BRUN, Michel GRÉGOIRE, Max VASELI, Xavier TRIEST, Bernard BUIS, Jean-Louis PELLOUX, Eliane GIRAUD, Etienne STOCK Sous-Préfet de Nyons, Jean-Pierre SAVY Préfet des Hautes-Alpes,

-----

## **Objet : Délégation de pouvoirs du Comité Syndical au Bureau**

En application de l'article 11 des statuts du Syndicat Mixte de préfiguration d'un Parc naturel régional et d'aménagement des baronnies Provençales, le Comité Syndical, afin de rendre le Syndicat Mixte réactif, propose de déléguer au Bureau du Syndicat Mixte les pouvoirs suivants :

- instruire les demandes des structures et organismes qui souhaitent devenir « partenaires du Syndicat Mixte » (voir article 17).
- délibérer sur la composition des commissions thématiques mixtes.
- délibérer sur toutes conventions, travaux, études, animations nécessitant un positionnement urgent du Syndicat Mixte afin de permettre la mise en œuvre d'actions nouvelles..
- délibérer sur toutes les questions intéressant le fonctionnement général courant du Syndicat Mixte dans le cadre du budget.

- procéder sur proposition du Président, à la désignation des membres du Syndicat Mixte pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les conditions prévues par les dispositions qui régissent ces organismes. Il peut procéder à tout moment à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, adopte cette proposition qui est intégrée au règlement intérieur.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jours et an susdits

Le Président  
Hervé RASCLARD